

1 JE M'ÉQUIPE OU JE RENOUVELLE MA MACHINE À TRAIRE

Je dimensionne correctement mon installation de traite



- Je prends en compte :
- le nombre de chèvres à traire ;
 - le nombre de trayeurs ;
 - le temps de traite maximal souhaité.



Je choisis mon matériel de traite



- Valves automatiques de faisceau
- Clapet de fermeture automatique
- Système de coupure du vide
- Dépose automatique des faisceaux trayeurs
- Configuration du lactoduc ...

Je vérifie la compatibilité des équipements

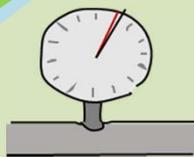
Selon leur nature et leur nombre. Je demande un Certi'Traite®.

Les élevages de plus de 20 postes ont **120 000 cellules/mL de plus** que les autres*. Pour éviter cela, il est conseillé de **vérifier les capacités du lactoduc et de la pompe à vide.**



2 JE VÉRIFIE QUE LE NIVEAU DE VIDE ET LA PULSATION SONT CORRECTEMENT AJUSTÉS

Avant chaque traite, je vérifie le vide de traite



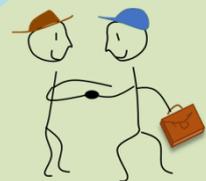
Un défaut de vide (niveau et fluctuations) entraîne une **augmentation de 300 000 cellules/mL***.

En fin de traite, je vérifie l'état des trayons



Moins d'une minute après la dépose, je vérifie, sur quelques animaux, que les trayons ne sont pas agressés : congestionnés ou blessés.

Je demande l'expertise d'un spécialiste



Dès qu'un problème est suspecté ou simplement pour lever un doute, je contacte mon concessionnaire ou mon conseiller traite.

3 J'ENTRETIENS MA MACHINE À TRAIRE AUSSI SOUVENT QUE NÉCESSAIRE

Je prends grand soin des faisceaux trayeurs

- je débouche les orifices calibrés (entrées d'air sur les faisceaux),
- je renouvelle les consommables : manchons, tuyaux et membranes.



Augmentation de 50 000 cellules/mL, lorsque les faisceaux trayeurs sont jugés insatisfaisants lors du contrôle Opti'Traite*.

Je réalise un entretien 2 à 3 fois par an

- j'entretiens le régulateur de vide,
- je nettoie les entrées d'air des pulsateurs.

Plus de renseignements dans l'espace « traite caprine » sur www.idele.fr

J'adopte le réflexe des contrôles annuels

Je m'assure que tout est en ordre grâce au contrôle annuel Opti'Traite® et aux contrôles spécifiques Net'Traite® et Dépos'Traite®.



100 000 cellules/mL de moins pour les élevages contrôlés Opti'Traite® au moins 1 fois/an*.

* Résultats moyens d'une étude Idele sur 1 146 élevages caprins du Centre-Ouest contrôlés entre 2012 et 2015